

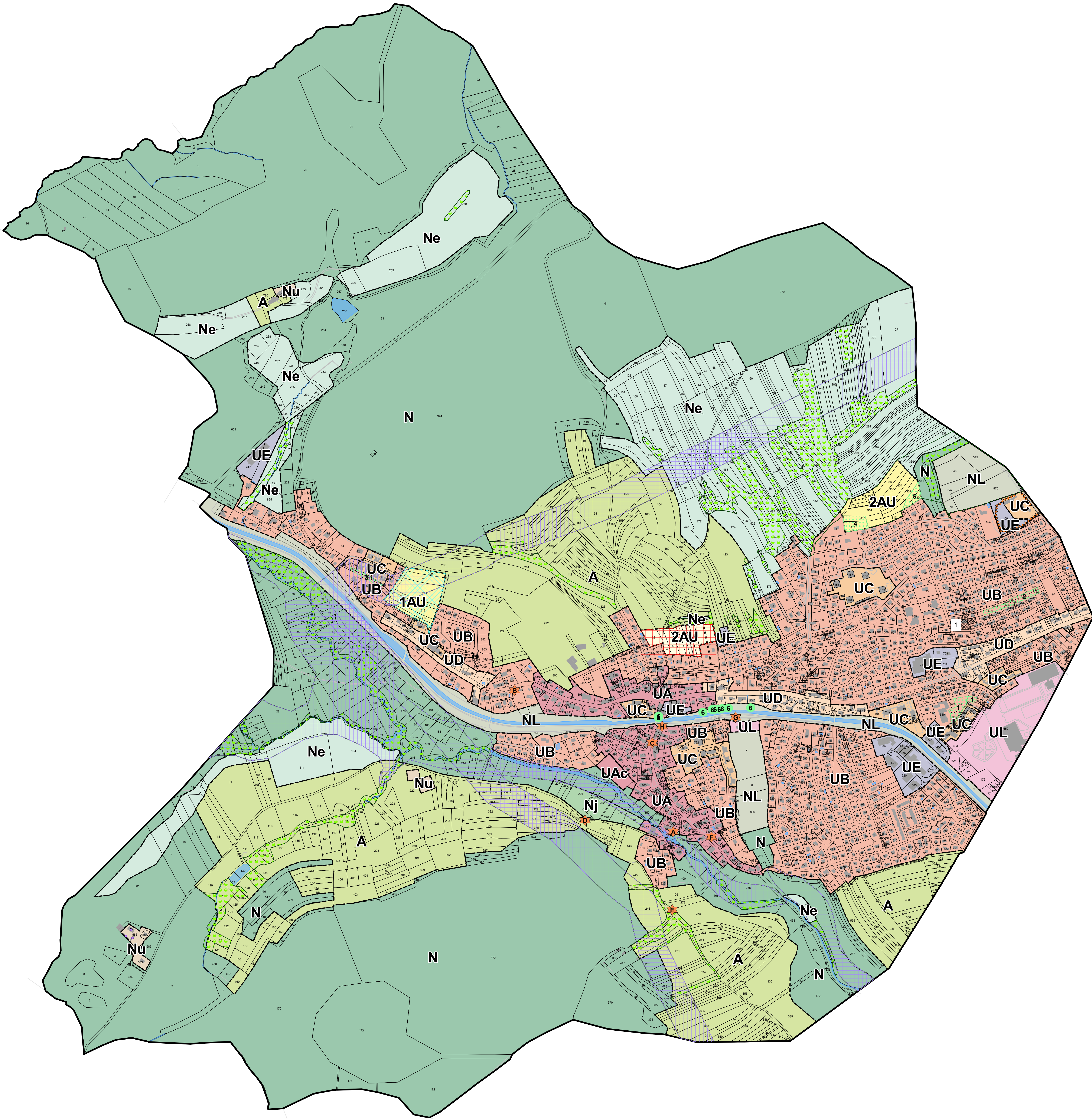
Élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Plans de zonage

DOSSIER D'APPROBATION

Novembre 2018

Modification simplifiée approuvée
par le conseil municipal le : 4 mars 2021



Emplacements réservés			
Référence au plan de zonage	Intitulé	Bénéficiaire	Superficie ou Largeur
1	Création d'un équipement scolaire ou périscolaire avec parking attenant	Commune	20 ares

Légende

— Limite communale
- - - Limite de zone
136 N° de parcelle

Zones urbaines

UA Zone mixte de cœur de ville
UAc cimetière
UB Zone mixte à dominante pavillonnaire
UC Zone mixte, à caractère résidentiel (*notamment logements collectifs*)
UD Zone mixte, à caractère résidentiel (*urbanisation de faubourg*)
UE Zone mixte, ayant pour vocation principale l'accueil d'activités économiques
UL Zone à vocation de sport et de loisirs

Zones à urbaniser

1AU Secteur urbanisable à court terme
2AU Secteur urbanisable à long terme

Zones agricoles

A Espace agricole

Zones naturelles et forestières

N Espace naturel et forestier
Ne Secteur de forte valeur écologique et paysagère
Nj Secteur dédié aux jardins familiaux
NL Secteur accueillant les équipements de sports et de loisirs
Nu Secteur comprenant des bâtiments d'habitation existants

Prescriptions

Corridor écologique (R151-43 4°)
 Elément du paysage (L151-23) - identifié de 1 à 6
 Elément du patrimoine (L151-19 et R151-41 3°) - identifié de A à H
 Emplacement réservé (ER) Numéro d'ordre de l'ER
 Largeur d'emprise de l'ER
 Orientations d'aménagement
 Logement/mixité sociale (R151-38 3°)
 Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques (R151-34 1°)
 Périmètre d'inconstructibilité (R151-31 2°) - Falaise
 Secteur où la hauteur maximale peut être dépassée (R151-39 1°)
 Bâtiment susceptible de changer de destination (L151-11 2°)